



Peines planchers

La CGT Pénitentiaire a été conviée à une table ronde par la Commission des lois à l'Assemblée Nationale, convoquée par Madame Bordes, députée Rassemblement Nationale, au sujet d'une proposition de loi sur les peines planchers que ce parti déposera à la fin de ce mois-ci lors des niches parlementaires.

Pour rappel, les peines planchers ont été instaurées par la loi du 10 août 2007 dont le but est de fixer des peines minimales en cas de récidive tout en prévoyant des conditions pour déroger à cette règle. Depuis la mise en œuvre de la loi, il n'y a pas de recours plus important aux peines d'emprisonnement mais une sévérité plus accrue. En 2014, Les peines planchers sont supprimées le 1^{er} octobre 2014 par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

C'est au travers d'évènements sociétaux qui laisse penser que la justice est laxiste, c'est pourquoi cette proposition revient sur le devant de la scène. Le constat est pourtant assez éloquent lorsque l'on s'empare du nombre de personnes écrouées et de détenus hébergés. La surpopulation pénale n'a jamais été aussi importante ces dernières années.

Fidèle à ses orientations, la position de notre organisation syndicale est de s'opposer à cette proposition de loi.

Le surencombrement de nos établissements ne permet pas d'envisager ce type de projet. Bien au contraire, il est bien plus nécessaire de mettre l'accent sur l'individualisation de la peine. Nous avons évoqué la problématique des détenus dont nous avons la charge et qui présentent de forts troubles psychiatriques, d'addiction... Il est urgent de travailler avec le ministère de la santé et les agences régionales de santé (ARS) afin de trouver des solutions à ces personnes incompatibles avec la détention « classique ».

Il est plus utile de trouver également des alternatives à l'incarcération et de ne réserver celle-ci qu'à l'exception. N'oublions pas non plus notre mission de réinsertion, qui malheureusement est déclassée en raison de cette surpopulation.

Tous ces sujets sont majeurs mais il s'agit aussi d'une question de moyens. Des ressources humaines à tous les niveaux (personnel de surveillance, commandement, administratifs, sociaux, techniciens et direction), mais aussi financiers. Il faut repenser la construction des structures pénitentiaires à taille humaine et associer les organisations syndicales à ces projets immobiliers.

Alors oui, beaucoup de choses sont à revoir dans tout le système pénitentiaire et la Justice en générale, mais il ne sert à rien de légiférer pour durcir les peines.

L'arsenal judiciaire est déjà assez armé, la priorité doit être mise sur le sens de la peine et les moyens que l'on y met.

Montreuil, le 23 octobre 2024